

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 29 (1999)  
**Heft:** 3

**Artikel:** On a refusé des soins à un retraité!  
**Autor:** J.-R. P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-827716>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# On a refusé des soins à un retraité!

**Qui désire supprimer certains soins aux retraités? La question est grave et le moment est venu de la poser sérieusement. Un cas récent s'est présenté à Bâle, où les autorités sanitaires ont refusé l'octroi d'un médicament à un septuagénaire pour des raisons financières. Attention aux dérapages!**

L'histoire date du 11 janvier. Un septuagénaire bâlois souffrait d'hémorragies aiguës. Un nouveau médicament pouvait le sauver, le «novo Seven». Obtenu génétiquement, ce médicament hémostatique coûte 50 000 francs par jour et doit être administré durant six jours au moins. Or, les autorités sanitaires bâloises ont pris la décision de refuser l'octroi de ce médicament, compte tenu du coût du traitement. Des proches du malade ont proposé de payer le traitement de leur poche, mais leur offre a été repoussée. Selon le directeur de l'hôpital bâlois, «un établissement public de soins ne doit pas devenir le théâtre d'une médecine à deux vitesses».

Mais alors, le cas de ce patient bâlois n'est-il pas, justement, l'exemple même d'une médecine à deux vitesses? Depuis 1994, quatre personnes ont été soignées au «novo Seven» en Suisse. Pourquoi soigne-t-on certains patients et pas d'autres? Faut-il laisser mourir les personnes âgées qui pourraient être soignées, sous prétexte que les médicaments coûtent trop cher?

## Attention, danger!

Si l'on n'agit pas aujourd'hui avec vigueur et détermination, les responsables de la santé (caisses maladie, hôpitaux) finiront par rationner certains médicaments pour des raisons financières. A ce train-là, l'idée d'aider les gens qui le désirent à aller

vers la mort fera aussi son chemin. C'est terrifiant et cela rappelle le film de science-fiction «Soleil Vert», où l'acteur âgé, qui n'avait plus goût à la vie, était «endormi» comme un vieux chien... Mais nous ne sommes pas au cinéma!

Aujourd'hui, plusieurs voix s'élèvent. Veronika Schaller, directrice de la santé de Bâle, veut lancer le débat sur la limitation des prestations médicales. «La société doit se demander si toutes les découvertes médicales doivent être utilisées et qui doit en assumer le coût?» Le Concordat des assureurs maladie suisse (CAMS) estime quant à lui «que le débat sur le rationnement des soins occulte celui sur les économies». Le mot est lâché. Dans notre société, où les fabricants de médicaments réalisent des bénéfices indécents, ces remèdes ne devraient plus être prescrits à partir d'un certain âge. «Des économies sont nécessaires dans une Suisse qui a la plus forte densité hospitalière d'Europe et qui est à la pointe quant au nombre de médecins, d'appareils médicaux onéreux et d'opérations», dit un communiqué du CAMS.

## L'avis de Ruth Dreifuss

«Avant de penser au rationnement des soins, il faut épurer les possibilités de rationalisation», a expliqué Ruth Dreifuss. Elle a ajouté: «L'assurance de base doit couvrir tous les soins nécessaires. La question du rationnement peut se poser dans le cas de la médecine de transplantation, en raison du manque d'organes. Mais, dans les autres cas, aucun médecin ou administrateur ne doit avoir le droit de décider pour un patient!»



Les personnes âgées ont droit à tous les soins

Même son de cloche du côté de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), dirigé par Otto Piller. Pour lui, il ne faut en aucun cas qu'une mesure thérapeutique susceptible de sauver la vie d'un patient lui soit refusée pour des raisons de coût. «Le «novo Seven» est cher, mais en cas d'urgence, il peut sauver une vie. Il ne s'agit donc pas d'un produit de luxe.»

L'histoire se termine bien pour le patient bâlois, qui a pu être guéri grâce à un autre traitement. Mais ce petit miracle ne doit pas occulter le vrai problème.

J.-R. P.

**Le mois prochain:** la position de Guy-Olivier Segond, directeur du Département de la santé, à Genève.

## Quel est votre avis?

Connaissez-vous des cas de rationnement des soins? Faut-il rationner les médicaments après 70 ans? Faut-il adopter une médecine à deux vitesses: avant et après la retraite?

Envoyez vos réponses à «Générations», case postale 2633, 1002 Lausanne.